

**Mon parcours de formation Permis AM.**

**BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM**

	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle léger
<b>Agés</b>	14 ANS		
<b>Nombre de roues</b>	2 roues	3 roues	4 roues
<b>Définition</b>	L1e	L2e	L6e
<b>Vitesse</b>	≤ 45 km/h		
<b>Cylindrée ou puissance</b>	50 cm <sup>3</sup> ou 4 kW		
<b>Poids à vide</b>	-	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger	

**LA FORMATION DE 8 HEURES**

<b>LE PROGRAMME DE FORMATION</b>			
<b>Séquences</b>	<b>Durée</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Contenu</b>
Séquence 1	2 Heures	• Formation pratique hors circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles.</li> <li>• Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).</li> </ul> Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise technique du véhicule hors circulation.</li> </ul>
Séquences 2 et 4	4 heures	• Formation pratique en circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilité et respect de la règle.</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• prise d'information, communication et partage de la route avec les autres usagers.</li> <li>• Facteurs et prise de conscience des risques.</li> </ul>
Séquence 3	2 Heures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibilisation aux risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.</li> <li>• Vitesse et conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage).</li> <li>• Echanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.</li> <li>• Echanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.</li> </ul>
<b>Les séquences doivent se dérouler dans l'ordre 1, 2, 3 et 4.</b>			

A la fin de la formation, une attestation est remise par l'établissement auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.